



CENTRE DE RESSOURCES MULTIHANDICAP

SAFRAN  CO

## Une étude réalisée par

- Centre de Ressources Multihandicap
- Safran & Co
- Avec le concours d'établissements accueillant des personnes adultes handicapées

[www.crmh.fr](http://www.crmh.fr)

# Le conseil de la vie sociale, levier de changement : une citoyenneté en mouvement...

Date de parution : mai 2016

## Une étude sur le conseil de la vie sociale (CVS) : quel enjeu ?

Réalisée plus de 10 ans après la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale sur le développement des droits des usagers, le Centre de Ressources Multihandicap s'est intéressé dans cette étude à la notion de citoyenneté et à mettre en évidence l'importance de leur participation. La personne handicapée ou vulnérable accueillie peut accéder dans le CVS à de hautes fonctions : président, secré-

taire de séance. Comment l'y accompagner ?

Il s'agit alors pour chacun d'élaborer au sein des CVS des pratiques nouvelles fondées sur un échange bienveillant, une communication explicite, une co-construction entre tous les acteurs de cette instance. Les familles, les professionnels, les personnes accueillies, le directeur, ensemble, doivent trouver les modalités pour construire une relation de

confiance permettant de questionner les représentations et les pratiques. Il s'agit de faire du CVS, un lieu d'exercice de la citoyenneté, un levier de changement pour faire évoluer les liens entre la société et la personne accueillie, quelle que soit la nature de son handicap.

## Du conseil d'établissement (CE) au conseil de la vie sociale : quel progrès ?

Dans cette étude, une lecture en parallèle des deux décrets du CE et du CVS permet de

mesurer les impacts de ce changement : véritable ouverture à des formes de participation

qui doivent être adaptées à la personne accueillie.

## Maintenant, le conseil de la vie sociale une instance conforme à la loi : quel effet ?

Sur la base d'une enquête diffusée auprès de 69 associations, de réunions de confrontation entre présidents d'association, directeurs d'établissement et présidents de CVS, puis de réunions d'immersion au sein de 4 CVS, l'étude a

montré que les CVS sont instaurés dans les établissements. Pour autant, la place légitime de la personne accueillie peut rester un « effet d'annonce », à plus forte raison lorsque son expression verbale est limitée. La participation

de CVS tout au long des travaux a d'une part permis de faire évoluer les représentations et d'autre part montré comment cette instance peut constituer une ouverture sur une réflexion éthique.



## Le conseil de la vie sociale en jeu

En tant que représentant, positionnez-vous par rapport aux thèmes de la « représentativité », du « fonctionnement » et de la « citoyenneté » abordés dans l'étude.

### Représentativité

La loi définit la composition et détermine les équilibres au sein du CVS. Cependant, la représentation des personnes accueillies nécessite des changements de comportement ou des pratiques nouvelles.

### Fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est le premier acte du CVS. Il pose les règles de cette instance et préfigure un modèle dont le fonctionnement se veut démocratique. L'histoire de l'association et le handicap des personnes accueillies vont être déterminants dans le fonctionnement adopté.

### Citoyenneté

En complément de la loi du 2 janvier 2002, la loi du 11 février 2005 a réaffirmé la nécessité pour les personnes handicapées d'avoir « accès aux droits fondamentaux reconnus à tout citoyen ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté ».

	OUI	NON
Je passe facilement de mon statut actuel (parent, personne accueillie, professionnel) à mon rôle de représentant d'un groupe de pairs au sein du CVS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai été élu en tant que représentant au CVS, selon les mêmes modalités que les autres représentants (parent, personne accueillie, professionnel).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En tant que représentant, avant et après les réunions de CVS, je rencontre les personnes que je représente pour être cohérent avec leurs attentes et leurs besoins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En tant que représentant d'un groupe de pairs, je suis en mesure de porter la diversité des points de vue de ce groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour exercer mon rôle de représentant, j'ai bénéficié d'une formation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En tant que représentant au CVS, je connais les champs de compétence de cette instance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En tant que représentant au CVS, je participe à des commissions ad hoc (exemples : commissions « menu », « lingerie », « mixité ») qui utilisent les mêmes règles de fonctionnement que la réunion de CVS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les réunions de CVS sont des espaces d'élaboration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fonctionnement du CVS prend en compte et s'adapte aux spécificités de tous les représentants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En tant que représentant au CVS, je contribue à la diffusion de cette instance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le CVS contribue au développement de liens entre l'établissement et son environnement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La mise en place du CVS a une incidence sur le statut des personnes accueillies au sein de l'établissement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fonctionnement du CVS fait évoluer les relations au sein de l'établissement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ensemble des familles, des personnes accueillies et des professionnels est concerné par les réunions du CVS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux du CVS ont entraîné l'utilisation de nouveaux modes de communication avec les personnes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Après avoir répondu à ces questions, nous vous invitons à prendre connaissance de l'étude dans laquelle ces trois thèmes sont abordés.

## Les acteurs du conseil de la vie sociale (Décret n°2004-287 du 25 mars 2004)



**Vous êtes membre du CVS, interrogez-vous sur votre place et votre statut au sein de cette instance**

### Personne accueillie

Comment suis-je associé à la préparation des réunions ?

Article 3

En quoi le rythme, la fréquence des réunions tiennent-ils compte de mes capacités et de mes limites ?

Article 6

Article 9

Article 10

Article 18

Article 31

Comment ma participation peut-elle faire évoluer la représentation que l'on a des personnes accueillies ?

### Représentant légal-famille

Comment perçoit-on mes prises de parole, mes interventions ?

Article 3

En quoi le CVS me permet-il d'être informé sur le fonctionnement de l'établissement ?

Article 9

Article 10

Comment puis-je articuler cette fonction de représentant de mes pairs et celle de parent de mon enfant ?

### Représentant du personnel

Comment est-ce que je participe aux échanges et au contenu des réunions du CVS ?

Article 3

Comment est-ce que je rends compte à mes collègues des échanges et du contenu des réunions ?

Article 11

Article 12

Article 30

Comment puis-je m'associer en amont à la préparation de la réunion et en aval au suivi d'éventuelles préconisations ?

### Directeur

Comment concilier la fonction de directeur d'établissement et le statut de membre du CVS avec voix consultative ?

Article 3

Comment permettre à chaque représentant d'occuper progressivement sa fonction et son rôle de représentant ?

Article 6

Article 15

Comment soutenir le rôle de Président du CVS ?

### Invité

A quel titre suis-je convié à participer aux réunions du CVS ponctuellement ou systématiquement ?

Article 7

Comment je m'autorise à intervenir dans les échanges ?

Comment je concours à faire connaître l'établissement à l'extérieur ?

### Président

Qu'attend-t-on de moi en tant que Président ?

Article 6

Quels sont les moyens dont je dispose pour assurer pleinement ce rôle ?

Article 15

Article 18

Comment puis-je faire valoir des sujets qui ne semblent pas intéresser les autres membres du CVS ?

**Après avoir lu les questions vous concernant, et celles des autres membres, si vous souhaitez échanger, nous avons mis en place, suite à cette étude, un espace destiné aux membres de différents CVS : « CVS Ressources »**

## Mes attentes et mes besoins dans l'exercice de mon mandat au sein du conseil de la vie sociale

Au sein du conseil de la vie sociale, vous êtes représentant

Des personnes accueillies  
Des représentants légaux  
Des familles  
Des personnels  
De la direction  
De l'association

Vous souhaitez

Clarifier les objectifs et la finalité du CVS  
Partager un sens commun, une vision commune autour du CVS  
Mobiliser de nouveaux candidats pour être membres du CVS  
Favoriser l'expression de chacun  
Mettre en œuvre des actions favorisant l'exercice de la citoyenneté au sein de l'établissement  
Autres

Le Centre de Ressources  
Multihandicap

Vous donne libre accès à l'étude « Le conseil de la vie sociale, levier de changement : une citoyenneté en mouvement... » sur son site [www.crmh.fr](http://www.crmh.fr)

Vous propose un espace d'échange réservé aux acteurs des CVS : « CVS Ressources »

Vous met en relation avec les chercheurs qui ont réalisé cette étude sur le CVS

Vous fait bénéficier de l'accompagnement des chercheurs dans la réflexion que vous souhaitez conduire

**CENTRE DE  
RESSOURCES  
MULTIHANDICAP**

42 avenue de l'Observatoire  
75014 Paris

Téléphone : 01 53 10 37 37  
Télécopié : 01 70 76 66 88  
Mail : [contact@crmh.fr](mailto:contact@crmh.fr)

**[www.crmh.fr](http://www.crmh.fr)**

**SAFRAN & CO**

Tour Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 Paris cedex 15

Site : [www.safranetco.com](http://www.safranetco.com)



Créé par les associations « Les amis de Karen » et « Notre-Dame de Joye », le Centre de Ressources Multihandicap a été agréé en tant que service médico-social en janvier 2004.

Le Centre de Ressources Multihandicap a pour vocation de favoriser et d'améliorer l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans la prise en compte spécifique de ses besoins et de ses attentes ; de répondre aux attentes et aux besoins des familles et des professionnels.

Le Centre de Ressources Multihandicap propose à ces derniers une vision, une analyse, une clé de lecture de leur situation.

Organisme de formation, depuis 2001, créé par des consultants issus du secteur marchand et non-marchand.

Safran & Co forme et conseille les organisations, les équipes et les personnes pour le développement des compétences relationnelles et les accompagne dans l'élaboration de projets.

L'expérience collective de Safran & Co lui permet de concevoir et d'utiliser des modalités de formation adaptées aux besoins des organisations.

La pratique de ce cabinet de formation privilégie l'implication et la responsabilité des professionnels.